



# ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

La rectrice

Caen, le 13 décembre 2022

**Affaire suivie par**

David Marie  
Directeur de cabinet adjoint  
[david.marie@ac-normandie.fr](mailto:david.marie@ac-normandie.fr)

Rectorat de la région académique Normandie  
168, rue Caponière  
BP 46184  
14061 Caen cedex

**CHRISTINE GAVINI-CHEVET**

Rectrice de la région académique Normandie  
Rectrice de l'académie de Normandie  
Chancelière des universités

À

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,  
Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
Mesdames et messieurs les directeurs diocésains

s/c de

Mesdames et messieurs les Inspecteurs d'académie

**Objet : Mesures de préparation en cas de coupures électriques dans les écoles et les établissements scolaires**

La Première ministre a adressé aux préfets le 30 novembre une instruction sur la préparation d'éventuelles coupures électriques programmées. Le contexte de crise énergétique que nous connaissons a conduit le Gouvernement à définir un plan de sobriété énergétique, assorti de mesures visant à lisser les pics de consommation électrique. En fonction de l'aléa climatique, un plan national de coupures électriques programmées pourrait être notamment mis en œuvre de manière à soulager ponctuellement le système électrique.

Les écoles et établissements scolaires (publics et privés) pourront être concernés par ces coupures programmées. Compte tenu des difficultés à assurer un accueil sécurisé dans les unités éducatives en cas de coupures électriques, l'accueil des élèves dans les écoles ou établissements concernés serait suspendu durant la rupture effective en alimentation et jusqu'au rétablissement de cette dernière.

Une instruction ministérielle comportant des fiches pratiques précisera très prochainement les modalités des coupures électriques, les conséquences sur les écoles et les établissements scolaires, ainsi que les procédures à suivre au sein des unités éducatives. En attendant la diffusion de cette circulaire, un certain nombre de mesures de préparation sont à engager dès à présent par vos soins.

Avant la prochaine période de congés scolaires, je vous invite à :

- Inscrire votre unité éducative à l'alerte vigilance coupure sur le site [Ecowatt](https://www.monecowatt.fr)<sup>1</sup> ;
- Vérifier avec la collectivité de rattachement la résilience des dispositifs de sécurité des bâtiments et des équipements électriques : sécurité incendie, éclairages de sécurité, vidéo-protection, dispositifs anti-intrusion, onduleurs, ventilation notamment ; alerter immédiatement les collectivités de rattachement en cas de problème ;
- Vérifier la présence de matériel de sécurité minimum, notamment lampes torches et moyens d'alerte

<sup>1</sup> <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure/>



sonore, selon les préconisations des plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) ;

- Vérifier les listes de diffusion aux élèves, parents d'élèves, personnels par courriers électroniques/SMS ou mails et impression des listes sur papier ;
- Recenser et informer les personnels de l'éducation nationale et les personnels des collectivités de rattachement à mobiliser (équipes informatiques, techniques, renforts pour la sécurisation, aide au redémarrage des sites délestés, soutien à la direction) ;
- Pour les internats, réaliser un exercice d'évacuation incendie avant la fin de l'année civile 2022 ou au plus tard les premiers jours de la rentrée de janvier 2023.

Les services départementaux et académiques sont pleinement mobilisés pour vous accompagner en cas de coupure électrique.



Christine GAVINI